



## Déclaration au CDEN du 26 mai 2021

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN a pour ordre du jour un point de situation actualisée de l'inclusion scolaire dans les établissements publics du département, faisant état en particulier de l'évolution régulière des dispositifs ULIS.

Nous saluons votre initiative, Monsieur le Directeur Académique, d'avoir mis cette question intéressante à l'ordre du jour de ce CDEN afin de profiter de la présence de tous les acteurs de l'inclusion pour faire un état des lieux.

FO rappelle que la mise en place de dispositifs d'inclusion scolaire répond à l'injonction de la loi Boisseau-Montchamp du 11 février 2005.

Notre position syndicale constante est que tous les élèves porteurs d'un handicap ou sujets à une difficulté particulière bénéficient d'une place dans une structure ou un établissement spécialisé correspondant à la nature et au degré de leur handicap – ce à quoi cette loi tourne ouvertement le dos. Le véritable progrès consisterait à maintenir, promouvoir et développer l'ensemble des structures spécialisées, IME, IMpro, ITEP, SEGPA et EREA, Rased notamment, plutôt que de développer des dispositifs ne pouvant répondre de manière satisfaisante aux besoins des élèves, des familles et des professionnels, du fait de leur insuffisance quantitative et qualitative, et du manque de formation spécifique d'une partie des personnels amenés à prendre en charge des élèves à besoins spécifiques.

FO rappelle que l'élargissement régulier de ces dispositifs s'est accompagné à proportion du démantèlement conjoint des structures spécialisées, à l'image de la fermeture, en 2018, de l'EREA de Verny.

Le diaporama transmis veut faire état du développement régulier de l'accompagnement des élèves à besoins particulier, que ce soit dans le premier ou dans le second degré, dans un contexte d'augmentation constante du nombre de notifications MDPH.

L'administration se félicite des dispositifs en place. Nous souhaitons nous aussi profiter de la présence des représentants des élus et des parents d'élèves pour donner des éléments d'analyse de cet accompagnement.

Nos préoccupations concernent en priorité la situation des professionnels de l'accompagnement que sont les AESH : leurs revendications récurrentes concernant leurs conditions d'emploi et leur rémunération extrêmement basse (environ 700 euros mensuels) sont légitimes. Il semble difficile de concevoir que l'attention portée à des publics spécifiques puisse donner satisfaction si elle se dispense de l'attention tout aussi nécessaire portée aux professionnels qui les accompagnent au quotidien.

115 000 AESH sont employés par l'Éducation nationale. Ces personnels veulent être intégrés à un statut de la fonction publique. Il y a urgence à augmenter leur salaire, ce qui passe par la reconnaissance du temps de travail moyen de la profession comme un temps plein.

Les AESH ne veulent pas des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés qui sont un outil de gestion de la pénurie des ressources, et qui dégradent leurs conditions de travail déjà peu satisfaisantes.

Le PIAL se combine avec l'objectif de réduire le nombre de places et de personnels dans les établissements spécialisés. Derrière la mutualisation de l'accompagnement, c'est une dégradation insupportable des conditions de travail et de vie pour les personnels AESH. Pour les élèves, ce sont des notifications MDPH non respectées. Nous doutons fortement que les parents des élèves concernés par ces arrangements internes au pied levé soient informés du non-respect récurrent des quotités de compensation attribuées par la MDPH.

Inclure les élèves en situation de handicap est une belle ambition, nous ne pouvons humainement qu'approuver cette volonté politique. Pour autant, en l'état, par manque criant de moyens, tant au niveau de l'ASH que de l'enseignement en général, cela génère des conditions de travail très difficiles pour les équipes et des situations de souffrance pour les élèves et les personnels.

Le ministre doit répondre aux revendications des personnels : un vrai statut, un vrai salaire, versement des primes REP, REP+ et informatique, 20% d'augmentation indiciaire immédiate, un temps plein à 24h pour tous les personnels qui le souhaitent, recrutement massif de personnels à la hauteur des besoins.

Par ailleurs, concernant la carte scolaire dans le premier degré, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que d'autres départements ont choisi de tenir leurs instances malgré les élections départementales et régionales. Nous demandons que des ajustements de carte scolaire puissent se faire comme habituellement avant les congés scolaires afin d'éviter des situations difficiles à la rentrée.

Quelques mots enfin à propos de notre refus d'assister à l'inauguration de la salle Samuel Paty au Rectorat la semaine passée. Comme nous l'avons écrit dans un communiqué, le meilleur hommage qui aurait pu être rendu à ce collègue serait de protéger enfin systématiquement les personnels à chaque fois qu'ils sont mis en difficulté dans l'exercice de leurs fonctions, comme le précise clairement le statut des fonctionnaires, notamment dans son article 11.

Ce matin, une formation des directeurs d'école sur « le droit et la législation » s'est tenue en visioconférence. Nous déplorons la part largement insuffisante consacrée à la protection fonctionnelle et dénonçons le partenariat avec l'organisme privé et payant qu'est l'Autonome de Solidarité ainsi que la publicité qui lui a été faite. Cette réponse aux difficultés croissantes des enseignants dans l'exercice de leurs missions ne saurait en aucun cas se substituer à l'obligation de protection due par leur employeur qu'est l'Éducation Nationale.